



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 68882

Texte de la question

Alors que le budget de la mission Recherche et enseignement supérieur est en discussion actuellement au Parlement, Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les légitimes inquiétudes des chercheurs français. Ceux-ci se sont, en effet, mobilisés le 17 octobre 2014 afin de réclamer davantage de recrutements de jeunes docteurs et de moyens pour leurs laboratoires sans obtenir gain de cause « en raison de la conjoncture ». Pourtant, l'annonce de recrutements futurs en forte baisse, le développement de la précarité des emplois ainsi que les faibles débouchés dans les entreprises de même que dans la haute fonction publique -faute de reconnaissance du doctorat comparé aux diplômés des grandes écoles- à quoi s'ajoute l'écart grandissant entre les discours et la réalité des financements dans les laboratoires pointé notamment par la Cour des comptes en juin 2013 légitiment l'inquiétude voire l'exaspération des personnels de la recherche dix ans après la mobilisation spectaculaire de Sauvons la recherche. Personne ne pouvant ignorer que la recherche est l'investissement d'avenir par excellence, elle lui demande de prendre en considération leurs revendications afin de remplir l'engagement que les Européens avaient pris à Lisbonne, en 2000, pour faire sur le vieux continent « une économie de la connaissance ». L'objectif avait été fixé de consacrer 3 % du PIB à l'effort de recherche publique et privée. Cette ambition a été atteinte par l'Allemagne mais pas par la France qui avec 2,3 % prend du retard.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68882

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9440

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)